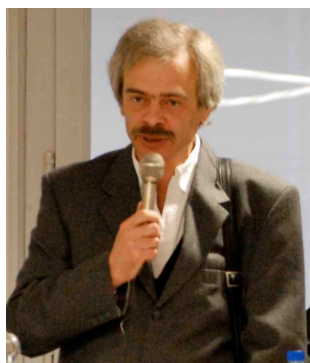




Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait
et faire ce que l'on dit***

Marc Jammet

Conseiller municipal de Mantas la Jolie

Numéro 45 – Vendredi 20 juin 2008

Lundi 7 juillet 2008 à 20h30

Conseil municipal de Mantas la Jolie

Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville).

Pour le préparer:

*Si vous souhaitez le préparer avec l'**association mantaise d'unité à gauche pour changer vraiment**, nous vous invitons à la réunion qui aura lieu **le vendredi 4 juillet 2008 à 20h30**, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché à Mantas la Ville.*

Pour me contacter

- **Courrier** : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.
- **Adrel** : marc.jammet@wanadoo.fr
- **Site Internet** : Jugez par vous-mêmes.

*Sur ce site, vous retrouverez l'**intégralité des débats et des votes** lors des conseils municipaux (au fur et à mesure que je les reçois après leur enregistrement par les services municipaux)*

<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

Pour me rencontrer :

- **Les vendredis de 15h00 à 16h30** au marché du Val-Fourré (devant La Poste) et **les samedis de 10h00 à 11h30** au marché du Centre Ville.
- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (31 rue Gambetta)

Exigeons la réouverture de l'école Paul Bert

En quelques jours, vous êtes déjà plusieurs centaines à réclamer la réouverture de cette école et que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le 7 juillet prochain.

Le maire, comme à son habitude, y a répondu dans la presse par le mépris.

Un mépris qui entraînerait l'agrandissement de l'école Uderzo (qui compte déjà 15 classes) et qui en ferait une école démesurée **et dangereuse** (imaginez 300 enfants tous les matins boulevard des Cygnes !) alors que tous les pédagogues s'accordent à reconnaître la nécessité d'écoles de proximité et à taille humaine. Sans parler du coût, du dérangement occasionné par des mois de travaux et, depuis septembre 2006, le déplacement de dizaines d'enfants de Gassicourt obligés de déjeuner à la cantine.

Tout cela n'est pas sérieux.

Monsieur le Maire, oubliez un peu vos fantasmes de projets immobiliers et répondez aux besoins – enfin !

Lundi 7 juillet à partir de 20h30, d'une manière ou d'une autre, cette question sera à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Il est public et je vous invite à venir vous y informer.

Bien à vous,

Marc Jammet

Déchets communaux dans la nature

C'est la photo qu'a rendue publique « Le Parisien ». On y voit un véhicule municipal décharger, tout à fait illégalement, les déchets et les fluides collectés sur la voie publique.

J'ai aussitôt saisi les ministres de l'environnement en demandant que des analyses du terrain concerné soient effectuées et des poursuites judiciaires éventuellement engagées.

J'ai également proposé que les deux groupes de gauche du Conseil municipal et les forces politiques de gauche de Mantes la Jolie engagent une action commune pour exiger un conseil municipal extraordinaire où toutes les informations seraient données aux Mantais. C'est chose faite puisque Ligue communiste révolutionnaire, Parti communiste français, parti ouvrier indépendant et parti socialiste ont tenu ensemble une conférence de presse pour affirmer cette exigence.

A ce jour, le Maire n'a pas daigné répondre.

Conseil municipal du 26 mai 2008

14 rue de la Sangle :

le maire veut vendre le logement de fonction

Il s'agissait là de déclasser du domaine public l'ancien accès au square du château (*fermé autoritairement par la mairie*) pour l'adjoindre au logement de fonction. Cette délibération était une « étape » nécessaire pour vendre ensuite le tout (*sans doute le 7 juillet*).

Cette propriété avait déjà failli être achetée deux fois par un haut cadre de la mairie se cachant derrière une société civile (*non déclarée à l'époque*) puis avait été louée à un prix dérisoire l'année dernière.

C'est d'autant plus scandaleux que la Ville paie maintenant la location d'une autre maison pour y loger un cadre. Bien évidemment, j'ai voté contre.

Pour : UMP et Modem.

Contre : Unité à gauche, PS, Decil.

Vidéosurveillance : inefficace et coûteuse.

14 sites et 17 caméras pour surveiller les Mantais : c'est ce qu'a proposé le Maire pour un coût de 700.000 euros.

Agir pour faire reculer la délinquance est une nécessité mais il faut le faire sérieusement en évitant les effets d'annonce alors que porter plainte au commissariat de Mantes la Jolie devient « un chemin de croix ». Et puis, il faut agir à la source des problèmes : emploi, logement, études, loisirs ...

A titre d'exemple, ces 700.000 euros gaspillés représentent la gratuité totale, pour un an, des cantines scolaires fréquentées par nos enfants.

J'ai donc voté contre la délibération proposée.

Pour : UMP et Modem.

Contre : Unité à gauche, PS et Decil.

Crèche d'insertion : une fausse bonne idée

Le Maire a proposé de changer l'affectation des locaux d'insertion prévus dans le quartier des Garennes pour en faire une crèche d'insertion.

Si on ne peut qu'approuver l'augmentation du nombre de berceaux qui va en résulter, par contre je m'interroge sérieusement sur la qualité d'accueil, d'encadrement et d'éveil de nos enfants – notamment en cas d'accueil d'urgence de nuit.

Il ne faut pas être démagogue et il est nécessaire de pouvoir disposer d'un personnel particulièrement bien formé. Et je crois qu'une telle mission est du ressort direct de la Municipalité, par un service public de qualité.

Je me suis donc abstenu sur cette délibération.

Pour : UMP, Modem, PS.

Abstention : Unité à gauche, Decil.

Boulevard Sully : le Maire en rajoute encore

Le Conseil municipal précédent avait déjà accepté de prendre à sa charge (*c'est à dire à la nôtre*) la dépollution du terrain (*fondations des ex-tours Sully*) au profit de la Barclays Bank, actionnaire principal du promoteur, la société Constructa.

Cette fois-ci, il a accepté le changement de nom de cette société (*qui devient SCI Mantes-Sully*) pour la même opération ainsi que l'abandon par la Ville de son « privilège de vendeur ». Ce privilège permet au vendeur – donc à la Ville – en cas de revente de l'immeuble ou de faillite du promoteur, de se faire payer en priorité la somme qui lui reste due sur le prix de vente. Ce ne sera donc même plus le cas.

J'ai voté contre.

Pour : UMP et Modem. Abstention : PS, Decil.

Contre : Unité à gauche.

Je suis intervenu :

Auprès de Madame la Sous-préfète pour un couple de locataires victime de menaces au 20 rue Gambetta, pour une locataire victime d'un marchand de sommeil rue des Piquettes, pour une locataire victime d'un détournement de compteur EDF au 20 rue Gambetta, pour deux locataires victimes de factures surévaluées au 20 rue Gambetta, pour une demande d'échange de logement rue Claude Bernard, pour trois demandes de logement pour des locataires hébergés (*rues des carrières et Pierre de Ronsard, square du Mantois*). **Auprès du Président de la CAMY** pour une demande d'échange de logement rue Claude Bernard, pour trois demandes de logement pour des locataires hébergés (*rues des carrières et Pierre de Ronsard, square du Mantois*).

Auprès du Maire pour une demande d'intervention du service municipal d'hygiène dans un appartement rue Claude Bernard, pour des dysfonctionnements importants à la résidence AREPA rue Frédéric Chopin. **Auprès du Comptable du Trésor** pour un contribuable rue Amundsen **Auprès de l'OPAC** pour un locataire rue Clément Ader **Auprès de l'IRP** pour une demande d'échange de logement rue Claude Bernard. **Auprès de l'Union locale CGT** pour une aide juridique à un retraité.